

## Appel à propositions

---

*Ingénierie de certification pour la création d'une  
certification directeur d'établissements*

*Branche Enseignement privé indépendant*

**Akto**

**Pour le compte de la Branche Enseignement privé indépendant**

## La Branche de l'Enseignement Privé Indépendant

### Périmètre :

Les établissements adhérant à la FNEP (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé) proposent un large choix de structures, de pédagogies et de niveaux, qui vont du jardin d'éveil à l'enseignement supérieur. Tous les établissements respectent les programmes officiels lorsqu'ils préparent à des diplômes d'Etat.

Plusieurs champs sont concernés par les activités de la Branche.

- Enseignement primaire ou pré-primaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire technique ou professionnel
- Enseignement post-secondaire non supérieur
- Enseignement supérieur avec recherche
- Enseignement supérieur
- Enseignement culturel
- Enseignement à distance
- Enseignement alterné et en apprentissage

### Principaux métiers : 3 filières principales regroupent des métiers variés

- Personnel administratif et de service
- Personnel d'encadrement pédagogique
- Personnels enseignants : la famille des enseignants est large et englobe entre autres, pour l'enseignement à distance, les enseignants mais aussi, les concepteurs(trices) de programme, les correcteurs(trices) etc...

### Données clés :

#### *Entreprises*

- 2230 établissements
- 60% sont des TPE, l'enseignement supérieur étant l'activité principale

#### *Salariés*

- 56 500 salariés (équivalent temps plein : 33 400)

Code IDCC : 2691

(Source DADS – Année 2019)

## Contexte et objet du présent appel à propositions

La Branche professionnelle de l'Enseignement Privé Indépendant s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles depuis quelques années.

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM DE AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

Elle a ainsi développé une certification inscrite au Répertoire Spécifique, le Certificat de Compétence Pédagogique et entamé des travaux en 2020 pour créer un certificat de qualification professionnelle, visant à certifier les compétences pédagogiques de la profession d'enseignant dans son secteur.

Les structures des établissements couvrent tous les domaines de l'enseignement (général, technique, technologique et professionnel), par des approches pédagogiques différentes, souvent originales. Ces approches pédagogiques différenciées, sont en mesure de répondre aux besoins de plus en plus spécifiques des étudiants et des élèves, des demandes ministérielles, des parents, des enseignants et de toutes les parties prenantes de plus en plus présentes.

Les domaines d'activités des enseignants et enseignants chercheurs, sont en forte évolution professionnelle par l'exigence de mises à jour des pratiques et des compétences demandées au salarié, ainsi que par les obligations d'accueil de nouveaux publics : très jeunes enfants, élèves ou apprenants ayant une déficience ou en alternance, il s'agit :

- de l'enseignement,
- de la pédagogie dont enfance et handicap,
- de la formation en alternance

Dans l'enseignement professionnalisant (secondaire ou supérieur), les écoles privées ont fortement développé les formations enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) dont elles représentent une très large partie des titres ainsi reconnus.

Certains enseignements sont à créer pour des métiers qui n'existent pas encore.

Les établissements de l'enseignement indépendant se distinguent de ceux de l'Education nationale, par la création, l'adaptation d'un programme par et à l'école et par la pédagogie mise en place.

Une réglementation plus stricte encadre le métier de dirigeant d'établissements scolaires<sup>1</sup>, depuis 2018. La croissance des établissements privés connaît un fort développement en réseaux, couplé à un phénomène de concentration des groupes. La branche de l'Enseignement Privé Indépendant a la volonté de construire une formation certificative qui permettrait de pourvoir les postes de direction, soit par recrutement externe, soit par la montée en compétences de cadres travaillant déjà dans les établissements, mais surtout donner à cette certification, garante de la qualité de la personne exerçant la responsabilité de dirigeant dans la profession.

Les domaines de compétences sur lesquels s'exercent la profession sont les plus divers et variés, du management des équipes, à la sécurisation des bâtiments, la comptabilité... jusqu'à l'équipement numérique des structures.

**C'est à partir de ces constats, que la Branche de l'Enseignement Privé Indépendant souhaite aujourd'hui développer une nouvelle certification, afin de reconnaître et certifier des compétences des directeurs d'établissements de sa branche.**

**Une première étude d'opportunité (réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2022) a conclu à la création et la légitimité d'une certification encadrant la fonction de directeur d'établissements.**

---

<sup>1</sup> Référence à la loi Gatel du 13 avril 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036798673/>

Les principaux éléments de synthèse de l'étude d'opportunité sont les suivants :

La création d'une certification CQP qui vise l'ensemble des compétences relatives au métier de directeur d'établissement privé indépendant, cible en priorité les segments du pré primaire et primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur. La certification découpée en blocs de compétences, facilitera la montée en compétences des profils plus expérimentés. Les activités envisagées pourraient couvrir :

- Les activités pédagogiques
- Les activités de gestion administrative et sociale
- Les activités de management
- Les activités liées aux relations institutionnelles et aux lois et réglementations
- Les activités de développement commercial (ou de l'activité)

**Dans cette perspective, cet appel à propositions liste les travaux et livrables attendus du prestataire extérieur, concernant les travaux d'ingénierie de certification.**

## LOT N°1

**1/Rédiger le référentiel d'activités-compétences du CQP** selon les conclusions de l'étude d'opportunité :

- Construire le référentiel d'activités et de compétences.
- Déterminer les critères d'évaluation des compétences

☞ Livrable : un référentiel d'activité et de compétences

**2/Créer le référentiel d'évaluation, en y intégrant les outils d'évaluation nécessaires au CQP et faire une proposition de niveau de qualification, argumentée selon les critères de France compétences.**

☞ Livrable : un référentiel de certification (critères + contenu et modalités d'évaluation) + outils d'évaluation (*en partie digitalisé le cas échéant*). Avec identification des blocs de compétences et de leurs modalités d'évaluation.

Les critères d'évaluation devront être contextualisés pour chaque enseignement, de manière à adapter les blocs à chaque segment d'enseignement.

Un niveau de qualification fixé et argumenté selon les critères de France compétences (selon le scénario choisi par l'étude d'opportunité).

Une grille de notation en proposant à la branche un système de notation.

**3/Formaliser un mode d'emploi** (enjeux de la certification, rôle des parties prenantes, fonctionnement des outils d'évaluation, organisation du process de certification/étapes, ...). Elaborer pour la branche une proposition de mise en place d'un règlement de certification qui s'attachera à préconiser des améliorations à la branche sur son dispositif complet de certification.

☞ Livrable : 3 modes d'emploi : un mode d'emploi pour former les évaluateurs et une boîte à outils pour la formation des évaluateurs ; un mode d'emploi pour le salarié, un mode d'emploi pour le jury de branche.

Un règlement de certification

#### **4/Proposer un cahier des charges pour habilitier les organismes et animer une réunion pour présenter les outils du CQP :**

☞ Livrable : un cahier des charges et un PPT d'animation pour former les organismes de formations habilités pour l'expérimentation

#### **5/Proposer un référentiel de formation à décliner sous forme de blocs de compétences en adéquation avec le référentiel du directeur d'établissements :**

☞ Livrable : un référentiel de formation décliné sous forme de blocs de compétences.

#### **6/Suivre la première expérimentation de la session de formation, et faire évoluer les référentiels, les outils d'évaluation et les procédures : analyser la première expérimentation et rédiger son compte-rendu. Rédiger les outils pour permettre l'accès de la certification en VAE et son mode d'emploi.**

#### **Prendre en compte la première session de formation et ajuster le référentiel de certification.**

☞ Livrable : compte-rendu 1<sup>ère</sup> expérimentation et outils permettant le dispositif VAE et son mode d'emploi.

### **LOT N°2**

#### **Rédiger le dossier de dépôt à un répertoire et accompagner son dépôt :**

- Reprendre la 1<sup>ère</sup> étude d'opportunité, mettre à jour la valeur d'usage de certification (rédaction de l'analyse des 2 promotions) et son benchmark.
- Le dossier du répertoire renseigné conformément aux critères d'enregistrement de France Compétences, et réalisation des démarches nécessaires au process d'enregistrement (dépôt sur la plateforme de France Compétences et accompagnement de la branche à répondre aux questions posées lors de l'instruction du dossier).

#### **Facteurs clés de succès :**

- L'organisation de points d'étapes réguliers entre le prestataire et AKTO concernant l'avancée du projet, la mobilisation des acteurs, la communication auprès d'eux et la réalisation des livrables ;
- Le respect du bon de commande, des coûts et des délais ;
- La qualité des contenus et des livrables, gage de la qualité de la prestation.

#### **En complément, le prestataire se devra de :**

- Rendre compte auprès des partenaires sociaux (intervenir en CPNEFP)
- Adopter une posture de conseil (force de proposition, pédagogie, ...)
- Informer régulièrement le commanditaire sur les avancées de la mission

- Veiller à la fiabilité des productions (pertinence, opérationnalité, ...)
- Transmettre, dans les délais convenus, des livrables de qualité « clés en main » qui pourront être réutilisés (format électronique et actualisable) par les commanditaires qui en auront la pleine propriété.
- Mettre en œuvre les moyens techniques, logistiques et humains nécessaires à la parfaite réalisation de la prestation
- Fournir à AKTO les supports attendus avant les comités de pilotage (délais et réunions techniques à définir avec le pilote AKTO)
- Transmettre à AKTO et l'interlocuteur de la branche les éléments conclusifs accompagnant le livrable modifié à la fin de chaque groupe de travail
- Définir avec le pilote AKTO le rétroplanning des réunions selon les différentes étapes
- Informer AKTO de tout problème survenant au cours de la réalisation de sa mission

## Parties prenantes

### > La Fédération<sup>2</sup>

FNEP : Fédération Nationale de l'enseignement privé

Leur rôle est de représenter, informer, former et défendre la profession.

### > Les organisations représentant les salariés :

SNEPL CFTC : syndicat national de l'enseignement privé laïque

SNPEFP CGT : Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés

FEP CFDT : Fédération formation et enseignement privé

SYNEP CFE-CGC : Syndicat national de l'enseignement privé

>AKTO<sup>3</sup>, Opérateur de compétences de la Branche : les partenaires sociaux ont délégué l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux à Akto.

## Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions devront :

- Comporter des réponses à tous les lots
- Comporter une présentation générale du cabinet de prestation
- Démontrer leur bonne compréhension de la mission
- Exposer la méthodologie envisagée pour répondre aux livrables attendus (des exemples seront appréciés)

---

<sup>2</sup> Site internet : [www.fnep.net](http://www.fnep.net)

<sup>3</sup> <https://www.akto.fr/>

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

→ Formaliser les informations suivantes :

- La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux : Une bonne connaissance de l'enseignement et du secteur de la branche seraient appréciables, afin de bien comprendre le périmètre et le dimensionnement des établissements.
- Une liste de références pour des projets similaires (travaux de certifications pour des branches)
- Un planning (cadrage, production, restitutions)
- **Une proposition tarifaire (€ HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés, avec le/les intervenants identifié/s.**
- Aucune sous-traitance des travaux n'est autorisée pour la réalisation de la prestation

→ **La proposition est rédigée dans un rapport maximum de 5 feuilles recto-verso soit 10 pages** (CV en annexe possible).

## Budget & Calendrier

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

> Calendrier souhaité :

- Habilitation prévue en septembre 2022
- Lancement des travaux prévus : octobre 2022
- Fin des travaux attendue pour : décembre 2023 pour le lot 1

## Modalités de réponse

- Mise en ligne prévue le 23 juin 2022

La réponse devra être adressée :

**Au plus tard le : 24/08/2022**

- Sous format électronique à : Anne-Françoise SALADIN, <anne-francoise.saladin@akto.fr>

La décision de la Branche interviendra suite à l'examen paritaire des propositions transmises.

Une audition pourra être organisée si nécessaire.

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition, suite à leur examen.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité technique.

La Branche/l'OPCO n'est engagé qu'après notification et conventionnement avec le prestataire.